



10/05/2010

COMPTE-RENDU DU C.A DU 06 mai 2010

Le Conseil d'Administration s'est réuni sur convocation du Président Jean DESTRUHAUT.

Délégués du C.A présents : Jean DESTRUHAUT, Hubert DOSBA, Alain GIRARD, Francis LEDOUX, Georges LOUBEYRES.

Délégués du C.A excusés : Françoise BEHERETCHE, Marie France DE ZANET, Françoise LAMARQUE, Jean Jacques LARTIGAU, Yves PICARD, Anne RAQUIN CORNE.

Délégués du C.A absents : Christophe PECHAMBERT

Responsables d'Antennes présents : Romain ARDILLER, Marie Claude GARCIA, José LABORIE, Jean Claude LASSALLE-BAREILLES, Dany LICARD, Salvador SALVADOR.

Responsables d'Antennes excusés :

1. **DEFRAIEMENT DES MEMBRES** :

Secouristes :

Les trajets pour se rendre du domicile au siège de l'Antenne ne seront pas remboursés.

Lorsque les secouristes partant en poste ne peuvent pas être transportés en totalité dans les véhicules de l'antenne et qu'ils sont **obligés** de prendre **un** véhicule personnel, le remboursement sera effectué sur présentation de justificatifs (facture d'essence avec justification des Km parcourus pour se rendre en poste). L'assurance du véhicule personnel de l'utilisateur couvrant le déplacement.

Administrateurs ADPC et Antennes :

Les frais sont remboursés sur présentation de factures (train, repas, hôtel, taxi, avion) par l'ADPC pour les déplacements concernant l'ADPC, par les Antennes pour ceux concernant les Antennes.

Formateurs :

Les tarifs décidés par le Conseil d'Administration en début de chaque année seront appliqués.

Ces décisions seront appliquées par l'ADPC et toutes les Antennes à compter du 1^{er} juin 2010.

2. **ACHATS GROUPES** :

L'achat groupé de gros matériels et de vêtements pour l'ADPC et les Antennes continuera comme précédemment.

Pour les consommables, le Conseil d'Administration considère que l'organisation à mettre en place est trop lourde par rapport au gain escompté sur les réductions de prix. Chaque Antenne gèrera ses consommables à utiliser sur les postes de secours.

Pour Luxey, les produits à utiliser doivent être contrôlés dans les véhicules comme avant tout départ en poste. D'autre part, les médicaments et quelques consommables sont fournis par l'organisation de Muscularue.

3. **PERMIS BLANC** :

Lors de l'Assemblée Générale de l'ADPC du 20 mars 2010, le Cadre Opérationnel Régional a rappelé que pour conduire une Ambulance il était nécessaire d'avoir le permis blanc. Ceci consiste à passer une visite médicale chez un médecin agréé.

Le Conseil d'Administration a décidé que chaque Antenne désignera les chauffeurs qui devront passer cette visite. Le prix de ces visites sera pris en compte par chaque Antenne

La liste des médecins agréés et les pièces à fournir lors de la visite ont été remises aux Responsables d'Antenne en séance.

4. **PROTOCOLES INFIRMIERS** :

Le Médecin référent de l'ADPC transmettra au plus vite la liste des matériels et des médicaments nécessaires à chaque Antenne pour la validation et l'application des protocoles.

5. **PREPARATION LUXEY** :

Un point est fait sur la prévision de participation des équipes. Il manque encore des secouristes surtout la nuit du 15 au 16 août.

6. **COMPTE-RENDU DE REUNION COMMISSION COMMUNICATION :**

Francis LEDOUX donne le compte-rendu de la commission qui s'est réunie le 28 avril à Tartas.

Les adresses de messagerie type « prenom.nom@landes.protection-civile.org » pour les membres du Conseil d'Administration ont été créées et fonctionnent.

La trame de création de cartes de visite personnelles sera diffusée par e-mail à ceux qui le demanderont à Francis Ledoux.

L'Antenne de Mont de Marsan étudie le projet de dépliant ADPC à partir de l'ancien pour septembre. La validation sera faite par le C.A pour la fin de l'année afin de commander les nouveaux formulaires début 2011. Un formulaire de connexion à l'intranet est distribué en séance aux responsables d'Antenne et sera affiché dans chaque Antenne pour que tous les secouristes soient informés.

Le Conseil d'Administration est favorable à la création d'un site internet à Mont de Marsan à condition qu'il respecte l'éthique FNPC, qu'il ne fasse pas de concurrence à celui de l'ADPC et qu'il n'y ait pas de création de Blog ou de liaison avec Facebook. D'autre part, l'Antenne fournira des photos et des articles pour le site ADPC.

Une attestation de droit à l'image sera fournie à chaque secouriste par les Antennes afin que chacun se positionne sur l'utilisation de son image.

Une nouvelle charte de marquage des véhicules est disponible dans PROCION. Les nouveaux véhicules l'appliqueront.

L'idée de rechercher ou de créer un écusson LANDES à accrocher sur les tenues est émise. Si vous avez des idées, vous pouvez faire des propositions aux membres de la Commission Com qui les étudiera.

7. **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :**

Convention d'évacuation de victimes vers l'hôpital :

Aujourd'hui le SAMU nous demande parfois de transporter des blessés vers les structures hospitalières. Nous ne sommes pas habilités car il n'y a pas de convention signée. Le Président prendra des contacts avec la Préfecture et le SAMU afin de connaître la démarche et les parties concernées (Préfecture, SAMU, SDIS, ...).

Groupes électrogènes donnés par ERDF :

ERDF invite les bénéficiaires à un point presse sur le don de leurs groupes, à Mont de Marsan le 11 mai.

Véhicules :

Le J7 de l'ADPC est réformé. Celui de l'Antenne de Tartas est vendu. Une demande est adressée au SDIS pour deux véhicules.

Congrès FNPC 2010 à Grenoble les 4 et 5 septembre :

Le dossier d'inscription est disponible. Ceux qui sont intéressés peuvent s'inscrire avant le 30 juin 2010.

Recyclages des moniteurs SST :

Les moniteurs SST seront recyclés à Bordeaux, 3 sont prévus le 26/11 et 3 le 27/11.

Candidature au monitorat des premiers secours :

Nathalie VIARD s'est portée candidate pour la prochaine formation. Sa candidature est prise en compte.

Visite SAMU par les secouristes :

Francis LEDOUX demande si les secouristes peuvent visiter le Centre d'Appels. Le Président contactera la Responsable du SAMU pour définir une organisation qui ne gêne pas le SAMU.

Information de Tyrosse :

José LABORIE nous informe que le Comité Départemental Olympique a été contacté par la Croix Blanche pour un contrat de partenariat sur la formation.

Commande de matériel :

Les Antennes ayant besoin de commander des vêtements doivent le faire savoir au plus vite au Président pour grouper les demandes.

D'autre part, la subvention du Conseil Général étant attribuée pour l'achat de matériel de formation, les Antennes donneront rapidement leurs besoins dans une enveloppe budgétaire de 1200 € par Antenne, le supplément étant assuré par celles-ci.